

## BUREAU DELIBERATION N° B - 2021 - 023 SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2021

**Nombre de Membres**

En exercice : 29

Titulaires présents : 24

Pouvoirs : 1

**Date de convocation :**

09/09/2021

**Date d'affichage :**

17/09/2021

Votants :	25	Pour :	25	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt et un, le quinze septembre, à dix-huit heures, le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la base de loisirs du Surchauffant, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

**Délégués titulaires présents :**

BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CALLAND Jacques ; CASSABOIS Yannick ; CHATOT Patrick ; DALLOZ Jean-Charles ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DUBOCAGE Françoise ; ETCHEGARAY Josiane ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean Charles ; LONG Grégoire ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; PIETRIGA Guy ; PROST Philippe ; RETORD Dominique ; ROUX Nathalie ; SCHAEFFER Catherine ; STEYAERT Frank.

**Excusés :** DUTHION Jean-Paul ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GUERIN Jean Luc ; REVOL Hervé.

**Excusés ayant donné pouvoir :** BLASER Michel à BENIER-ROLLET Claude.

**Objet : PERSONNEL - création et modification de postes**

**Rapporteur :** PROST Philippe

**Le RAPPORTEUR,****EXPOSE**

Considérant la réorganisation au sein du service environnement et le développement des compétences dans ce domaine, il convient de créer et de procéder à des modifications de postes au sein du service Natura 2000 ;

**Le BUREAU COMMUNAUTAIRE,** après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

**DÉCIDE**

**DE MODIFIER,** à compter du 16 septembre 2021, le temps de travail du poste suivant :

- Un poste de Technicien Principal de 2<sup>ème</sup> classe dont le temps de travail hebdomadaire passerait à 35,00 h au lieu de 31,50 h

**DE CREER,** à compter du 16 septembre 2021, le poste suivant :

- Un poste de Technicien Principal de 2<sup>ème</sup> classe dont le temps de travail hebdomadaire serait de 28,00 h

**DE MODIFIER** en conséquence le tableau des effectifs.

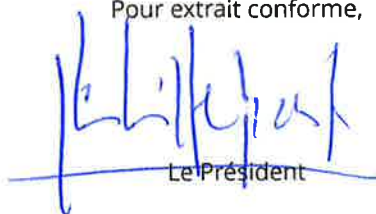
**DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget chapitre 012.

**DE CHARGER** Monsieur le Président de mettre en œuvre cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres  
présents.

Pour extrait conforme,

  
Le Président

